

**RASSEMBLEMENT NATIONAL CGT
LIBERTES D'ACTIONS ET D'EXPRESSIONS SYNDICALES
5 NOVEMBRE 2013 ROANNE**

Nous voudrions tout d'abord vous remercier, au nom de l'Union Départementale CGT de la Loire, de l'Union Locale CGT des Cantons du Roannais, d'avoir répondu si nombreux, vous qui avez traversé toute la France du nord au sud et de l'est à l'ouest. Vous avez utilisé presque tous les moyens de transport pour venir des 88 départements de France qui sont aujourd'hui représentés sur cette esplanade à l'occasion de ce rassemblement national pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales.

Saluer tous les salariés en lutte présents aujourd'hui et notamment les Forgitel de Firminy, les Ultra Nova, les Inspections du Travail, les intérim, les jeunes de la CGT nombreux également etc ...

Je vais maintenant appeler à me rejoindre ceux que nous nommons maintenant plus communément « **Les cinq de Roanne** » **Cristel, Jean-Paul, Gérald, Didier et Christian.**

Nous savions, pour avoir préparé cette journée, que cette grande scène allait être belle, mais ce que nous ne savions pas c'est que la grande scène qui est devant nous aujourd'hui, l'était encore plus.

En effet **qu'elle est belle** cette grande scène représentant ce peuple de France, **ce peuple de lutte**, ce peuple progressiste, **ce peuple de travailleur**, ce peuple jeune et moins jeune emprunt d'égalité, de fraternité, de solidarité, **mais surtout de liberté.**

Oui, un peuple libre, avec des femmes, des hommes qui s'expriment, **des femmes, des hommes** qui, comme au cours de l'automne 2010, comme des millions de personnes, se sont mobilisés pour défendre une certaine conception progressiste de la réforme des retraites.

Et tout comme vous, **une multitude de cris du cœur et de colère** est venue rythmer les expressions orales et écrites des participants aux nombreuses manifestations unitaires dans les rues de Roanne et cela pour répondre au dédain affiché par le sommet de l'Etat, de Sarkozy, de Nicolin.

C'est ainsi que le fameux « **Casse-toi pov con** » a voyagé du Salon de l'agriculture jusqu'au moindre recoin du territoire, en passant par le cœur de Roanne. Ceci sans qu'aucune vertu, ni bassesse, ne soient venues altérer le sens de la formule.

Dans le cadre de la préparation de l'une d'entre elles, des slogans empruntés au langage de l'ancien Président de la République sont venus orner les rues et le périmètre de la Sous-préfecture de Roanne. Et pour avoir utilisé et tagué cette formule le 23 septembre 2010 au matin, « **Les cinq de Roanne** » ont été interpellés en flagrant délit d'expression culturelle et ont fait l'objet de deux plaintes.

L'une déposée par le Sous-préfet de Roanne, l'autre par le Député de la Loire UMP Yves Nicolin. Par volonté d'apaisement, et après échanges clairement exprimés, les plaintes ont été retirées. Ce geste fût accompagné d'une lettre des anciens plaignants au Procureur de la République.

Pour revenir à Nicolin **il est quand même gonflé**, oui, le même Nicolin qui est en partie pour la cause de cette histoire, ils nous traitent de preneur d'otages puisque des enfants ne pourraient pas se rendre à l'école ou devraient rester en garderie jusqu'à 19h00. « **Preneur d'otages** », rendez-vous bien compte **de l'abjecte et de la lourdeur de ces mots** alors que nous vivons aujourd'hui, sur les libertés d'expressions, des drames humains notamment au Mali.

Il prétexte un blocus de Roanne en laissant une ville morte entre nos mains comme si nous étions en 1814 ou les autrichiens faisaient le siège de Roanne.

Nous savons dans quel camp il se trouve et nous, nous savons dans lequel nous nous trouvons et comme Populle maire de Roanne en son temps, nous allons sonner le tocsin à notre façon **pendant plus de deux heures pour voir relaxer nos camarades.**

De quel droit cet homme peut-il prétendre qui doit ou ne doit pas être dans des manifestations de la CGT, d'ailleurs bien souvent unitaires.

Doit-on rappeler que c'est celui-là même qui, au cours de sa dernière mandature et campagne électorale pour les municipales en 2008, voulait fermer la Bourse du Travail ou chaque année, des milliers de Roannais viennent se faire défendre, viennent faire respecter leur droits, viennent chercher plus de justice sociale que celui-là même, au travers de lois iniques qu'il vote, a supprimé.

Et oui notre tradition syndicale et notre efficacité d'action les dérangent, lui et ses sbires.

Alors, pour en finir avec eux nous allons leur répondre avec cette tirade :

Roanne Tagué, Roanne emprisonné, mais Roanne libéré !

Pour autant, dans sa poursuite l'action judiciaire n'a pas suivi le chemin du bon sens et notamment celui du Procureur de la République car, malgré le retrait des plaintes, **des condamnations ont été prononcées** par le Tribunal de Grande Instance de Roanne pour dégradation ou détérioration légère d'un bien par inscription, signe ou dessin, commise en réunion le 23 septembre 2010 à Roanne.

Nous avons fait appel de ces condamnations tout comme le Procureur de la République et les cinq ont été jugés le 15 octobre 2012 par la 9^{ème} Chambre de la Cour d'Appel de Lyon qui a rendu son jugement en date du 19 novembre 2012.

Celle-ci a confirmé le jugement déféré sur la culpabilité, s'agissant du fait d'avoir tracé des inscriptions, des signes ou des dessins en réunion, dont il n'a résulté qu'un dommage léger, dispensé de peine les cinq prévenus le réformant pour le surplus et également ordonné que sa décision ne soit pas mentionnée à leur casier judiciaire.

Oui reconnus coupables mais de rien !! L'énoncé d'un jugement retenant une culpabilité sans amende, sans inscription au casier judiciaire a pour nous valeur de Relaxe, ou du moins d'une « laxa » sans le « re » !

Cette formule alambiquée cache à l'évidence une reconnaissance implicite qu'un jour de manifestation de défense des retraites, « **Les cinq de Roanne** » étaient bien dans leur rôle militant.

Nous pensions que le fait d'utiliser sans violence des mots d'ordre devenus des classiques d'expression populaire n'était pas un crime ni une affaire d'Etat. Nous considérons, que l'absence de plaignants, que l'absence de dégradations caractérisées, que le dossier s'étant vidé d'une quelconque substance devait conduire à l'extinction naturelle de la procédure.

Cela a dû paraître comme un camouflet au Procureur Général de la République, qui a donc décidé sept mois après le jugement, de vouloir faire ficher génétiquement ceux qu'il convient désormais d'appeler « **les 5 de Roanne** », et les a fait convoquer le 22 mai 2013 au commissariat de Roanne pour un prélèvement ADN.

Ne se considérant pas comme de dangereux criminels, mais comme de simples militants syndicaux, « **les 5 de Roanne** » ont donc décidé de ne pas se rendre à cette convocation.

Faut-il que le Procureur de la République, représentant la justice, **soit particulièrement allergique aux syndicalistes**, pour qu'il envoie les forces de l'ordre le lendemain matin, le 23 mai, dès 6h00, pour les placer en garde à vue, afin de les renvoyer devant le Tribunal Correctionnel ce 5 novembre ?

Pour revenir sur le fond, **est-il vraiment nécessaire de ficher génétiquement** les militants syndicaux, politiques ou associatifs alors que ce fichage est à l'origine prévu pour les délinquants sexuels, les pédophiles, les criminels ?

Quelle image de la justice est aujourd'hui renvoyée dans une France démocratique, pays des droits de l'Homme et de la liberté d'expression ?

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement, les libertés d'actions **sont aujourd'hui gravement menacées.**

Au prétexte d'une crise financière et économique, les droits des salariés sont soumis à des pressions considérables, avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

La nouvelle réforme des retraites, qui trois ans après, nous vaut de nous retrouver au même endroit : « **la rue** » non seulement pour nous salariés ou retraités, mais aussi et surtout pour tous les jeunes à qui ce gouvernement réserve un avenir bien sombre.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, **une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste** est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du pouvoir en place qui prône un soi-disant changement.

Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au détriment des tensions, des rapports de force. Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, **sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.**

Ces femmes, ces hommes du monde politique progressiste, d'associations, et bien entendu du monde syndical font l'objet de sanctions pénales, disciplinaires, se voient stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, **l'égalité des droits et l'intérêt général**

Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue, pour avoir collé une affiche, un autocollant ou bien alors pour avoir blessé gravement un grand nombre de CRS avec un seul œuf.

Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de dénis de leurs droits à vivre dignement, **notamment contre l'exclusion, le chômage, les inégalités, le droit au logement, le racisme et bien sur contre les réformes iniques des retraites.**

Face à cette situation insupportable, la CGT et le Comité de Soutien en appellent à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique **en matière de Démocratie Sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés, des citoyens.**

L'exemple est venu d'en haut. L'irrationnelle dimension fait émerger la nature de l'intention, au point de diluer la raison dans les turpitudes de l'acharnement. Pour faire face à ces attitudes objectivement disproportionnées, un comité de soutien a été créé.

Plus de 11 700 personnes de tous horizons ont déjà adhéré à ce comité de soutien qui constitue maintenant la structure de solidarité active autour « **des 5 de Roanne** », Mais Jackie le Président du Comité de Soutien vous en reparlera tout à l'heure.

Nous en profitons une nouvelle fois pour vous remercier, comme nous remercions la confédération CGT et toutes ses structures : syndicats, US,UL,UD,CR,FD ainsi que tous les camarades et responsables du Comité de Soutien dans sa pluralité qui, depuis la première heure de l'arrestation des cinq de Roanne les ont soutenus sans aucune faille, et qui, à tous les niveaux de l'exécutif ont joué et jouent encore **un rôle très important afin que les cinq soient relaxés.**

Oui ! L'unique objectif est d'obtenir la relaxe, sous toutes ses formes, qui rendra caduques les incidences sur les personnes.

Oui ! L'arrêt de toute la procédure révélerait les éléments de responsabilités indispensables à l'accomplissement de la chose publique.

Oui ! Il nous faut une loi d'amnistie !

Dans cette loi d'amnistie sont aussi concernés les mineurs condamnés en 1947 et pour lesquels, leurs familles, leurs enfants et petits enfants se battent encore pour obtenir le rétablissement de leurs droits, alors, nous ne

voudrions pas que dans 66 ans, les familles, **les enfants et petits enfants de Cristel, Christian, Didier, Gérald et Jean-Paul continuent de mener ce même combat.**

Oui ! Nous voyons briller dans vos yeux cette lueur, cette flamme de ne plus supporter l'insupportable, oui coule de nos veines ce sang impur mais rouge de la révolte.

Oui ! De notre chair issue de la classe ouvrière s'exprime toute cette humanité, et de cela jamais ils ne pourront nous l'enlever.

Oui ! Cette bataille pour les libertés, qui nous concerne toutes et tous, doit-être un encouragement pour l'ensemble des mobilisations contre les discriminations et les sanctions qui frappent les militants syndicalistes, politiques progressistes et associatifs avec l'exigence d'une loi d'amnistie.

Oui ! Nous devons faire la démonstration que les libertés en général, avec les libertés d'actions et d'expressions syndicales en particulier, sont indispensables à l'accomplissement des gestes de la vie.

Démontrons à tous ces gens, au peuple, aux travailleurs, **que la classe ouvrière n'est pas un vain mot, que le sentiment de la lutte en vaut la peine, que la victoire mérite des sacrifices, que la solidarité est bien la solution, que l'humain d'abord n'est pas une utopie, que les syndicaliste ne sont pas des voyous !!!** .

Alors, faisons que ce 5 novembre, avec vous tous rassemblés ici, représentants toute cette France des libertés, soit un rendez-vous pour que demain, après demain nous puissions continuer d'écrire, de crier haut et fort « liberté j'écris ton nom... »